

et paroisse de Belleville, et des paroisses de Saint-Georges-de-Reneins, Charentay, Saint-Lager, Cercié, Villié, Lancié, Corcelles, Dracé, Saint-Jean-d'Ardières et Taponas ;

3° Que le canton dont Villié était le chef-lieu soit transféré à Julié, qui en sera chef-lieu, et qu'il comprenne les paroisses de Julié, Juliénas, Chesnas, Fleurie, Chirouble, Emeringes, Vaurenard, Saint-Jacques-des-Arrêts et Cenves ;

4° Que la paroisse de Vaurenard soit par ce moyen distraite du canton de Beaujeu, et qu'aux paroisses qui composent ce canton soient ajoutées celles d'Odenas, Saint-Chamant (1) et Trades ;

5° Que le canton de Monsol demeure supprimé ;

6° Que le chef-lieu du canton de Saint-Bonnet-des-Bruyères soit transféré à Saint-Igny-de-Vair.

De toutes ces propositions, dont il n'est pas facile de deviner l'utilité, une seule fut agréée, c'est la dernière, mais sans aucune modification de territoire, et encore pas définitivement; car on voit plus tard reparaître Saint-Bonnet-des-Bruyères comme chef-lieu de son canton.

Le conseil général ne fut guère plus heureux dans la constitution du district de la ville de Lyon, qu'il termina par délibération du 15 décembre 1791, car les trois ou quatre paroisses qu'il avait cru devoir joindre à la ville refusaient de se soumettre à cette décision. La Guillotière prétendait toujours ressortir au Dauphiné, Vaise demandait à former une commune distincte, et protesta contre sa réunion le 26 août 1792.

(1) C'est sans doute Saint-Mamert, près de Trades, car nous ne connaissons point de localité portant le nom de Saint-Chamant.